03 – EMPLOI, VIE ACTIVE ET RÉMUNÉRATION DU TRAVAIL



INFORMATIONS STATISTIQUES

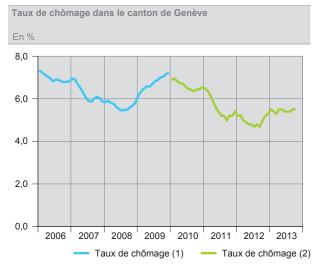
SITUATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN OCTOBRE 2013

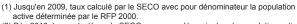
Dans le canton de Genève, en octobre 2013, le taux de chômage reste stable par rapport au mois dernier et se fixe à 5,5%. A fin octobre, le canton compte 12 883 chômeurs (+0,1% en variation mensuelle) et 15 607 demandeurs d'emploi inscrits (+0,4%).

En variation annuelle, le taux de chômage augmente de 0,5 point de pourcentage en octobre 2013. L'effectif des

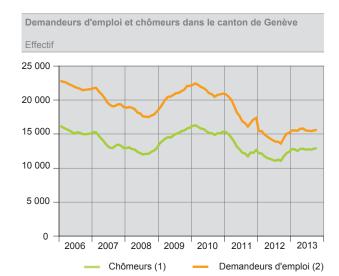
chômeurs et celui des demandeurs d'emploi inscrits en octobre progressent en un an, respectivement de $10,0\,\%$ et $8,4\,\%$.

En Suisse, le taux de chômage se fixe à 3,1 % en octobre.





⁽²⁾ Dès 2010, taux calculé par le SECO avec pour dénominateur la population active déterminée à partir du relevé structurel de la population 2010.



- (1) Personnes annoncées auprès des offices régionaux de placement, qui n'ont pas d'emploi et sont immédiatement disponibles en vue d'un placement.
- (2) Toutes les personnes inscrites à un office régional de placement et qui cherchent un emploi.

Source : Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) / Office cantonal de l'emploi (OCE) - Statistique du marché du travail





T 01

		Variation mensuelle		Variation annuelle	
	Octobre	absolue	en %	absolue	en %
Taux de chômage, en % (1)					
Genève	5,5	-	///	0,5	///
Suisse	3,1	0,1	///	0,2	///
Chômeurs inscrits dans le canton (2)					
Effectif total, en fin de mois	12 883	16	0,1	1 170	10,0
Chômeurs de 15 à 24 ans	1 297	- 26	- 2,0	155	13,6
Chômeurs depuis plus d'une année	2 755	- 57	- 2,0	438	18,9
Chômeurs arrivés en fin de droits (3)	244	- 40	- 14,1	- 56	- 18,7
Entrées (4)	2 229	238	12,0	- 185	- 7,7
Sorties (5)	2 211	378	20,6	442	25,0
Durée moyenne du chômage, en jour					
Genève	235	- 6	- 2,5	4	1,8
Suisse	198	- 4	- 2,1	6	3,0
Demandeurs d'emploi inscrits dans le canton (6)					
Effectif total, en fin de mois	15 607	67	0,4	1 205	8,4
Demandeurs d'emploi non-chômeurs (7)	2 724	51	1,9	35	1,3
Entrées (8)	1 913	229	13,6	- 324	- 14,5
Sorties (9)	1 842	278	17,8	390	26,9
Personnes bénéficiant des mesures cantonales (10)					
Effectif total	444	- 10	- 2,6		
Personnes en emploi de solidarité					
Effectif total	751	- 1	- 0,1	37	5,2
Réductions d'horaire de travail (RHT) dans le canton (11)					
Entreprises autorisées	24	- 5	- 17,2	- 16	- 40,0
Travailleurs concernés	521	- 2	- 0,4	- 233	- 30,9
Licenciements collectifs annoncés à l'OCE (12)					
Entreprises	7	- 4	- 36,4	- 6	- 46,2
Personnes licenciées	98	- 159	- 61,9	- 376	- 79,3
dont résidant dans le canton	75	- 52	- 40,9	- 147	- 66,2

- (1) Taux calculé par le SECO avec pour dénominateur la population active déterminée par le relevé structurel de la population 2010.
- (2) Personnes annoncées auprès d'un office régional de placement, qui n'ont pas d'emploi et sont immédiatement disponibles en vue d'un placement.
- (3) Une personne en fin de droits est une personne qui a épuisé la totalité des journées indemnisables par l'assurance-chômage auxquelles elle avait droit. A noter : cette statistique ne considère que l'extinction du droit aux indemnités versées par les caisses d'assurance-chômage et ne tient pas compte des aides cantonales et communales (résultats provisoires fournis par les caisses d'assurance-chômage).
- (4) Somme des nouvelles inscriptions au chômage avec le statut de «chômeur» et des passages du statut de «non-chômeur» à celui de «chômeur».
- (5) Les sorties se composent des désinscriptions de chômeurs et des passages du statut de «chômeur» à celui de «non-chômeur».
- (6) Toutes les personnes inscrites auprès d'un office régional de placement et qui cherchent un emploi.
- (7) Demandeurs d'emploi inscrits auprès d'un office régional de placement mais qui, à la différence des chômeurs, ne sont pas immédiatement disponibles pour un placement ou ont un emploi.
- (8) Nouvelles inscriptions de dossiers au cours du mois sous revue.
- (9) Annulations de dossiers effectuées au cours du mois sous revue.
- (10) Les mesures cantonales regroupent les stages de requalification cantonaux (STAREC), qui remplacent les programmes cantonaux d'emploi et de formation, et les allocations de retour en emploi (ARE). Depuis novembre 2012, seules les décisions de mesures actives sont comptées.
- (11) Préavis d'autorisation de réduction d'horaire de travail délivrés par l'OCE à des entreprises d'au moins six travailleurs.
- (12) Selon la date d'annonce à l'OCE. Licenciements de six personnes ou plus (chiffres provisoires).

Source : Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) / Office cantonal de l'emploi (OCE) - Statistique du marché du travail

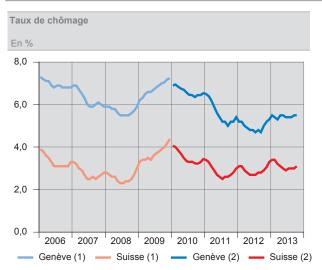
Symboles

- : valeur nulle

/// : aucune donnée ne peut correspondre à la définition

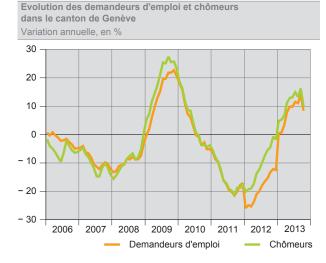
COMPLÉMENTS D'INFORMATION

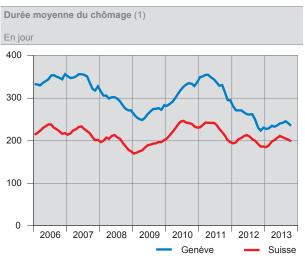
http://www.ge.ch/statistique/domaines/apercu.asp?dom=03_03



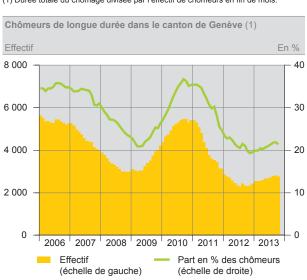
- (1) Jusqu'en 2009, taux calculé par le SECO avec pour dénominateur la population
- active déterminée par le RFP 2000.

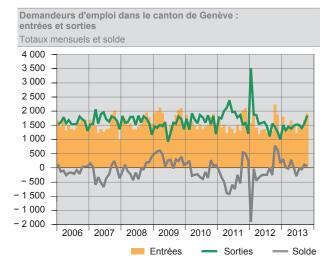
 (2) Dès 2010, taux calculé par le SECO avec pour dénominateur la population active déterminée à partir du relevé structurel de la population 2010.

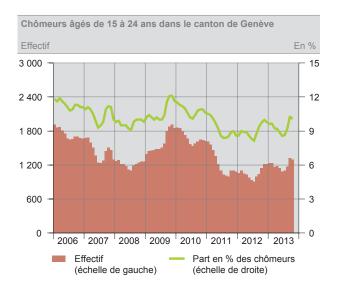




(1) Durée totale du chômage divisée par l'effectif de chômeurs en fin de mois.







(1) Chômeurs inscrits depuis plus d'un an.

Source : Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) / Office cantonal de l'emploi (OCE) - Statistique du marché du travail

Office cantonal de la statistique (OCSTAT) · Case postale 1735 · 1211 Genève 26

Tél. +41 22 388 75 00 • statistique@etat.ge.ch • www.ge.ch/statistique

Responsable de la publication : Roland Rietschin

Dans la conduite de ses activités, l'OCSTAT s'est engagé

à respecter la Charte de la statistique publique de la Suisse.

© OCSTAT, Genève 2013. Utilisation des résultats autorisée avec mention de la source.



